

PUBLICATION : 10/01/75
APPROBATION : 13/06/85
MODIFICATION 1 : 15/11/85
MODIFICATION 2 : 21/07/88
MODIFICATION 3 : 22/08/89
REVISION 1 : 16/03/04
MODIFICATION 4 : 14/12/10

PLAN LOCAL D'URBANISME

MACEY

MODIFICATION N°4

DOCUMENT 1

**Projet d'aménagement
et de Développement
Durable**

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU : 14 décembre 2010

A
U
D
A
R
T



SOMMAIRE

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

<i>1 - Préserver l'identité villageoise de la commune de Macey</i>	<i>4</i>
<i>2 - Préserver les espaces naturels et le paysage</i>	<i>6</i>
Carte du P.A.D.D.	7

COMMUNE DE MACEY

LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Macey est une commune rurale située à l'Ouest de Troyes, entre la Champagne crayeuse et le Pays d'Othe. Elle présente la particularité d'être composée par trois villages dont l'un, Grange l'Evêque, est positionné sur les finages de Macey et Saint-Lyé. Localisée à 15 km de l'agglomération troyenne, cette proximité et la **qualité de son cadre de vie** constituent ses forces d'attraction.

Le projet d'aménagement et de développement durable vise à préserver l'identité villageoise de Macey et à protéger le cadre de vie. Pour les années à venir, la commune se doit de répondre à plusieurs besoins :

- permettre le **développement mesuré et cohérent** des villages en vue de maintenir et d'améliorer les fonctionnalités urbaines. Pour ce faire, il convient de consolider les centres anciens et de veiller à l'intégration des nouvelles zones d'urbanisation dans les villages. Pour Grange l'Evêque, un travail en commun est mené avec la commune de Saint-Lyé.
- accorder, en parallèle, une attention particulière à la préservation du **patrimoine** bâti traditionnel,

1. PRESERVER L'IDENTITE VILLAGEOISE DE LA COMMUNE DE MACEY

2. PROTEGER LE CADRE DE VIE

- **protéger le cadre de vie** en préservant les espaces naturels et le paysage afin de maintenir l'attractivité du site,
- renforcer la **gestion des eaux**, en établissant un zonage d'assainissement et en protégeant les habitants des risques de ruissellement pluvial.

1 - PRESERVER L'IDENTITE VILLAGEOISE DE LA COMMUNE DE MACEY

Renforcer la centralité sur le village de Macey
Étoffer le hameau de Mesnil-Vallon
Restructurer l'urbanisation à Grange l'Evêque
Réorienter l'urbanisation à la Grange-au-Rez

Renforcer la centralité sur le village de Macey

- Aménager le cœur du village de Macey

La commune projette de **mettre en valeur le centre** du village afin de renforcer son identité et son attractivité. Il s'agit de **réaménager** les abords du carrefour central de façon à mieux identifier et améliorer l'accès au cœur du village où sont regroupés les **équipements et les services** de la commune : l'école, la mairie, la salle des fêtes ainsi que l'église et un espace vert public.

- Préserver le bâti traditionnel

L'objet est de préserver et de mettre en valeur le **patrimoine** bâti ancien, qui caractérise le centre du village, par la prise en compte de ses spécificités.

- Respecter la composition urbaine pour l'extension de l'urbanisation

Il s'agit de se baser sur la composition urbaine originelle qui respecte la **logique topographique** du site pour l'appliquer à l'aménagement des nouvelles zones d'urbanisation. Il convient ainsi de conserver l'esprit du bourg et de ses îlots de verdure situés au cœur des secteurs habités afin de préserver le cadre de vie des villages.

Dans le souci d'une **utilisation économe et efficace de l'espace**, la

commune souhaite orienter de façon cohérente l'urbanisation de secteurs situés entre le centre du village et les anciens lotissements de façon à **étoffer le village**.

- Favoriser les liaisons à l'intérieur du village

Le principe d'aménagement des espaces à urbaniser repose sur le **renforcement des liaisons** entre les différents sites du village : le centre, les zones d'habitat anciennes et futures, le terrain de sport ainsi qu'avec les boisements proches. Il convient également de développer la continuité des cheminements piétonniers sur l'ensemble des sites. La commune projette en parallèle d'aménager les voies existantes.

- Améliorer les entrées de village

La commune envisage d'aménager les entrées du village afin de réduire les vitesses de circulation et **d'améliorer la sécurité** routière dans la traversée de la localité, surtout au niveau de la place. Il s'agit d'actions de réaménagements de voirie.

Etoffer le hameau de Mesnil-Vallon

- Préserver le centre ancien

Il s'agit de préserver **le centre** du hameau afin de renforcer son identité en protégeant le **patrimoine bâti** traditionnel par la prise en compte de ses particularités.

- Favoriser la densification mesurée du hameau

L'objectif est **d'étoffer l'urbanisation** du hameau en privilégiant l'aménagement d'un secteur situé entre le centre ancien et un lotissement permettant le désenclavement de ce dernier.

- Améliorer la sécurité routière

La commune porte une attention particulière au **renforcement de la sécurité routière**. Elle envisage notamment d'améliorer le carrefour avec le lotissement de la rue Malraux, à l'entrée du hameau.

Restructurer l'urbanisation à Grange l'Evêque

Pour l'aménagement de Grange l'Evêque, une réflexion est menée avec la commune de Saint-Lyé, dont le P.O.S./P.L.U. est en cours de révision. L'objectif est d'homogénéiser les principes des deux documents d'urbanisme.

- Améliorer les liaisons entre les sites

Il s'agit de **relier** les différents secteurs urbains du hameau : le centre, les lotissements des Dagues et de Bel Air, par l'aménagement des futures zones d'habitat et le développement du **maillage** afin de renforcer la cohérence du site.

- Prévoir l'extension de l'urbanisation

Soucieuse de permettre l'urbanisation en cohérence avec l'existant et en portant une attention particulière à la **protection du paysage et de l'environnement**, la commune envisage, à long terme, l'aménagement du secteur Le Noyer du Guet, situé face au secteur d'habitat des Dagues. L'aménagement de ce site, prévu au schéma directeur de l'agglomération troyenne, permettra de renforcer l'identité du hameau sur le finage de Macey et d'améliorer les entrées de village. La commune a sollicité une étude de voirie sur l'entrée sud qui est en cours de réalisation. Elle envisage également d'améliorer le virage en lacet de la RD 15.

- Localiser un terrain de loisirs

Le hameau de Grange l'Evêque dispose d'une aire de jeux pour les enfants qu'il convient de maintenir.

Réorienter l'urbanisation à la Grange-au-Rez

Le principe d'extension de l'habitat sera organisé vers l'intérieur du village afin de pallier les nuisances de la route nationale 60.

2 - PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET LE PAYSAGE

La mise en valeur des paysages urbains

La préservation du paysage

La gestion des eaux

La mise en valeur des paysages urbains

- Préserver l'ambiance végétale

Afin de préserver le cadre de vie des habitants, la commune souhaite **conserver l'ambiance végétale** caractéristique des villages en protégeant les éléments existants et en s'appuyant sur le principe des cœurs d'îlots verts pour l'aménagement des nouvelles zones d'habitat.

La préservation du paysage

- Protéger les éléments structurants du paysage

Dans le paysage agricole ouvert de la Champagne crayeuse, il est indispensable de maintenir et de protéger les cheminements, les haies et les boisements existants tant pour leur **rôle paysager** que pour leur **intérêt biologique et récréatif**.

- Préserver les espaces agricoles

L'activité agricole, qui occupe une place importante dans la commune et dans la région, doit être pérennisée notamment au travers de la protection des espaces agricoles.

La gestion des eaux

- Le schéma directeur d'assainissement

Afin de protéger l'environnement de façon cohérente, la municipalité a engagé la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement parallèlement à la révision du POS/PLU. Ce schéma doit définir le zonage d'assainissement de la commune.

- La prise en compte des risques de ruissellement

La commune souhaite protéger les habitants contre les risques d'inondation dus au ruissellement. Une étude définissant l'avant projet général d'assainissement pluvial doit être réalisée. La commune a souhaité renforcer la prise en compte des risques dans le PLU au travers d'une meilleure information au travers des orientations d'urbanisme.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Commune de MACEY

